

# **Compte – rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 18 Mars 2016**

**Sous la présidence de M. Le Maire Christian ALEXANDRE**

## **Etaient présents :**

ALEXANDRE Christian, ALLARD Jean-Yves, GEORGET Arthur, HAUTEVILLE Cyril, JOUBERT Marc, LACROIX Yvette, MARTIN Isabelle, MATICHARD Gilles, PICARD Eric, PORTENEUVE Fabien, RECOQUE Pascal, ,

Secrétaire de Mairie : Florence PELIN

Secrétaire de séance : Pascal RECOQUE

## **Ordre du jour :**

### **Informations diverses**

### **Délibérations :**

- **Présentation du budget primitif**
- **Taux d'imposition Année 2016**
- **Tarif de l'eau à compter du 1<sup>er</sup> Août 2016**
- **Tarif de la redevance d'assainissement au 1<sup>er</sup> Août 2016**
- **SIEG – Complément de l'éclairage public**
- **SIEG – Réfection et mise en conformité du réseau d'éclairage public**
- **Délégués au SIVOM de la Vallée de l'Ance**
- **Règlement intérieur du camping municipal**
- **Don au CCAS**
- **Demande de subvention pour gravure sur monument aux morts**
- **Embauche d'une personne en contrat CAE**
- **Coupe de bois – Section Gorce, Bouteyras, Le Moulinet. Exercice 2010**

### **Questions diverses**

## INFORMATIONS DIVERSES

- Travaux dans la salle des fêtes : afin de moderniser notre salle des fêtes et de prévoir avec la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ance, la possibilité d'une action culturelle tout au long de l'année sur notre territoire et le rapatriement des spectacles de Montpellois en cas de mauvais temps, un contact avec l'architecte du parc Livradois Forez, Mme Jullian Court, a été pris pour organiser une visite de la salle des fêtes de Viverols. Il apparaît possible de maintenir sur place à la fois un plateau pour les fêtes, bals et expositions organisées par Viverols et de créer une salle de spectacle d'une jauge de 180 personnes. Contact a été pris fin Avril pour la rédaction d'un cahier des charges : chacun peut donner son avis sur la configuration future de la salle.
- Dénomination des rues : la Poste nous propose une aide dans la numérotation des rues pour un coût de 2500€ ; à titre de comparaison, nous avons demandé un devis à une entreprise privée, AG - Carto: il est de l'ordre 6700€. Mr le Maire demande si un membre du conseil voudrait se charger de ce travail qui paraît important. En l'absence de réponse d'ici début Avril, la proposition de la Poste sera acceptée.
- A propos de la présence des gendarmes sur notre territoire qui risque d'être moins constante avec la fermeture de la Gendarmerie cet été, un contact avec le Commandant de gendarmerie d'Ambert, le commandant PIERGENTILI, a eu lieu le 18 mars. Ce dernier propose :
  - une présence à Viverols (mairie et village) les jours de marché de 10h à 12h avec une permanence à la Mairie pour répondre à toute question de la population
  - la participation de notre garde champêtre aux formations de vigilance réalisées pour les gendarmesCyrille Hauteville propose de voir les possibilités de créer une brigade d'été lorsque la population est la plus nombreuse.
- Evolution de la colonie des frères : le bâtiment étant toujours fermé et des dégâts apparaissant sur les murs et dans le jardin, contact a été pris avec le propriétaire, la Fondation de la Salle. Un responsable doit venir. En attendant, la recherche d'un avenir pour ce bâtiment se poursuit : J Y ALLARD doit rencontrer le Fond Régional d'Art Contemporain dont la mission est de favoriser des rencontres avec le public , de faire des expositions , de présenter divers artistes.
- PLUi : la dernière réunion concernant le PLU aura lieu le mercredi 23/03 à la Communauté de Communes : les demandes des particuliers et les réponses proposées par le Commissaire Enquêteur seront présentées.

## DELIBERATIONS

### 1°) Présentation du budget primitif 2015

Le budget de fonctionnement est équilibré et se monte pour l'année 2016 à un montant de 679 830,71 euros. Pour mémoire le budget de l'année précédente se

montait à 648073,85 euros.

Le budget d'investissement est équilibré et se monte à 572 421,15 euros

Outre les travaux prévus en régie c'est-à-dire réalisés par les employés communaux comme la poursuite de l'isolation de l'école ou l'aménagement du nouveau parking de l'ancienne gendarmerie, différents projets nouveaux sont étudiés :

- Divers travaux dans le bourg et les villages : réfection des WC publics, réfection de la cantine scolaire, enfouissement du réseau Telecom sur le trajet Coussangettes - Coussanges (préparation des travaux de voirie).
- Changement des panneaux d'affichage dans les villages
- Amélioration de la voirie forestière
- Aménagement et mise en sécurité du carrefour de l'école
- Aménagement du toit du pavillon des archives à la Maison Granet
- Achat de plaques pour les noms des voies communales
- Création d'un jardin du souvenir au cimetière
- Extension et mise aux normes de l'éclairage public dans le bourg et les villages
- Equipement du camping : machine à laver
- Achat de panneaux de signalisation
- Travaux d'accessibilité pour handicapés dans divers bâtiments communaux
- Achat de guirlandes de Noël
- Achat de matériel informatique pour l'école et la mairie
- Amélioration de l'équipement et l'isolation des gîtes \*

- Aucun emprunt supplémentaire n'est prévu cette année

**Vote** :      Pour : 11                                      Contre : 0                                      Abstention : 0

## **2°) Taux d'imposition - Année 2016**

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée l'Etat de notification n° 1259 des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale des Communes transmis par la Direction Générale des Finances Publiques concernant l'année 2016.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les taux d'imposition des trois taxes communales.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de fixer comme suit les taux des trois taxes communales pour l'année 2016 :

- Taxe d'Habitation : **7.35 %**

- Taxe Foncière (Bâti) : **14.24 %**

- Taxe Foncière (Non Bâti) : **75.67 %**

**Vote** :      Pour : 11                                      Contre : 0                                      Abstention : 0

### **3°) Tarif de l'eau à compter du 1<sup>er</sup> août 2016**

L'eau n'ayant pas augmentée en 2014 et 2015, le Conseil Municipal propose une augmentation cette année qui permet d'harmoniser les prix au sein de la commune puisque certains reçoivent l'eau de Saillant (Hauteville Lafayette)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter le tarif de l'eau à compter du 1<sup>er</sup> août 2016, comme suit :

- abonnement : 40 euros
- de 0 à 120 M3 d'eau consommée : 1.10 euros le M3
- au delà de 120 M3 d'eau consommée : 0.75 euros le M3
- Droit de branchement au réseau d'eau : 300 euros

**Vote** : Pour : 7 Contre : 2 (JOURBERT-RECOQUE) Abstention : 2 (MARTIN-GEORGET)

### **4°) Tarif de la Redevance d'assainissement au 01.08.2016**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le tarif de la redevance d'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> août 2016 comme indiqué ci-dessous :

- Forfait par compteur : 50 euros
- de 0 à 120 M 3 d'eau consommée : 0.75 euros le M3
- au-delà de 120 M3 d'eau consommée : 0.45 euros le M3
- Droit de branchement au réseau d'assainissement : 500 euros

**Vote** : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

### **5°) SIEG - Complément de l'éclairage public**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'installation de 6 éclairages publics supplémentaires sur la commune de Viverols, établi par le SIEG du Puy-de-Dôme.

Le montant de ce projet s'élève à la somme de 11 000 € HT+ 0.90 € TTC d'Eco-taxe. Le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant H.T. L'Eco-taxe TTC restant à la charge de la commune. La commune devra verser les 50 % au SIEG soit 5 500 € + 0.90 € d'Eco-

taxe soit une somme totale de 5 500.90 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet d'installation de 6 éclairages publics supplémentaires sur la commune de Viverols
- de s'engager à participer à hauteur de 50 % du montant des travaux H.T + l'Eco-taxe TTC soit une somme de 5 500.90 euros.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIEG

Vote : Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **6°) SIEG – Réfection et mise en conformité du réseau de l'éclairage public**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de réfection et de mise en conformité du réseau d'éclairage public sur la commune de Viverols, établi par le SIEG du Puy-de-Dôme.

Le montant de ce projet s'élève à la somme de :

. Mise aux normes des commandes	11 049.71 €
. Eclairage Public	26 950.29 €

Soit une somme de 38 000.00 € HT+ 8.28 € TTC d'Eco-taxe. Le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 60 % du montant H.T pour la mise aux normes et 50 % du montant HT pour l'Eclairage Public. L'Eco-taxe TTC restant à la charge de la commune. La commune devra verser au SIEG

. Mise aux normes des commandes EP	4 419.88 €
. Eclairage Public	13 475.15 €
. Eco-taxe TTC	8.28 €
TOTAL	17 903.31 €

Les travaux seront exécutés en 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet de réfection et mise en conformité du réseau d'éclairage public sur la commune de Viverols
- de s'engager à participer **à hauteur** de 40 % du montant des travaux H.T de la mise aux normes des commandes et à hauteur de 50 % du montant HT de l'Eclairage Public + l'Eco-taxe TTC soit une somme de 17 903.31 euros.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIEG

Vote : Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **7°) Délégués au SIVOM de la Vallée de l'Ance**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la modification des statuts du SIVOM de la Vallée de l'Ance et demande de désigner deux délégués titulaires dont un membre du bureau ainsi qu'un délégué suppléant.

En effet, le SIVOM du canton de Viverols est devenu au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le SIVOM de la Vallée de l'Ance. Ainsi, le nombre de délégués de la commune de Viverols doit être réduit à 2 titulaires (au lieu de 3) et 1 suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :

Madame Yvette LACROIX, déléguée titulaire membre du bureau (déléguée sortant)

Monsieur Gilles MATICHARD, délégué titulaire (délégué sortant)

Monsieur Fabien PORTENEUVE, délégué suppléant (délégué sortant)

**Vote** :                    Pour : 11                    Contre : 0                    Abstention : 0

### **8°) Règlement intérieur du camping municipal**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le règlement intérieur du Camping municipal « Le Pradoux » et demande que soient modifiés les articles 14 et 15

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le dit règlement et précise qu'il sera applicable à compter du 26 mars 2016. Le nouveau règlement est consultable en Mairie et au Camping

**Vote** :                    Pour : 11                    Contre : 0                    Abstention : 0

### **9°) Don au C.C.A.S.**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Marc JOUBERT a donné une somme de 170 euros pour le budget CCAS. Ce don correspond à la vente de divers matériel qui était entreposé dans la cave de l'école.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'accepter ce don de 170 euros pour le budget CCAS.

**Vote** :                    Pour : 11                    Contre : 0                    Abstention : 0

### **10°) Demande de subvention pour gravure sur monument aux morts**

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le projet de gravure sur le monument aux morts en hommage aux soldats morts pour la France en ALGERIE MAROC TUNISIE.

Le montant de ce projet s'élève à la somme de **670.35 euros**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- adopte le projet de gravure sur le monument aux morts

- sollicite une subvention du Ministère de la Défense de 20 % du montant des travaux soit 134 euros

- approuve le plan de financement ci-dessous :

. Montant du projet	670.35 euros
. Ministère de la Défense	134.00 euros
. Part communale - Fonds Libres	536.35 euros

**Vote :**        Pour : 11                    Contre : 0                    Abstention : 0

### **11°) Embauche d'une personne en contrat CAE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du départ à la retraite de Madame PETIOT Laétitia. Il est donc nécessaire d'embaucher une personne pour la remplacer. Monsieur le Maire propose d'embaucher une personne en Contrat Accompagnement Emploi (CAE) pour une période de 12 mois à compter du 15 avril 2016. Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des demandes reçues en Mairie concernant ce poste.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DECIDE :

- de créer un poste de gérant de camping – agent d'entretien dans le cadre du dispositif Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour une durée de 12 mois à compter du 15 avril 2016
- d'embaucher Madame Virginie VALLAT en CAE – Contrat Accompagnement Emploi du 15/04/2016 au 14/04/2017, pour une durée hebdomadaire de travail de 20 heures. Madame Virginie VALLAT sera chargée d'effectuer les missions suivantes :
  - . CAMPING : entretien des locaux et des espaces verts, accueil, régie, animations, gestion
  - . GITES : entretien et accueil, *en remplacement de la personne titulaire*
  - . BATIMENTS COMMUNAUX , entretien, *en remplacement de la personne titulaire*
  - . ECOLE : garderie – cantine *en remplacement de la personne titulaire*
- de rémunérer cette personne au SMIC sur la base de 20 heures hebdomadaire
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite entre l'Agence Pôle Emploi d'AMBERT, la Commune et Madame Virginie VALLAT
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce recrutement. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2016.

**Vote :**        Pour : 11                    Contre : 0                    Abstention : 0

### **12°) Coupe de bois - Section Gorce, Bouteyras, Le Moulinet – Exercice 2016**

Sur proposition de l'ONF, et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les coupes de bois de l'exercice 2016 (essentiellement des pins), les destinations suivantes :

MISE SUR LE MARCHÉ (art. L. 214-6 à-11, L. 243.1, L. 315-2, R.156-5) :

Forêt	Parcelle n°	Surface à parcourir (ha)	Nature de la coupe
FS Gorce, Bouteyras et Le Moulinet	A – 572	3.04	Amélioration et régénération
	A – 622	3.34	Amélioration et régénération

Les bois seront vendus sur pied.

Estimation de l'ONF : 10 000 euros

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

**Vote :**          Pour : 11                  Contre : 0                  Abstention : 0

#### **Question diverses.**

- **Le contrat territorial ANCE NORD** est consultable en mairie. L'enquête publique débutera le 20/03/2013. Ce projet concerne l'aménagement de nos rivières et de leurs rives
- **Présentation du Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux Loire Amont.** Il s'agit d'un projet national de gestion du vaste territoire Loire Amont auquel nous appartenons. De très nombreux projets y sont rattachés. Ce projet s'étend sur plusieurs années